

## **EMPLOYE D'ANIMATION ET BAR (H/F) TEMPS PLEIN**

*Camping\*\*\*\* Les Verguettes 84570 Villes-sur-Auzon*

### **FICHE DE POSTE**

## **Description du poste**

### **1) Environnement de travail :**

Le camping \*\*\*\* Les Verguettes est composé de 115 emplacements dont 38 locatifs, 3 blocs sanitaires, 3 piscines. Il s'agit d'un camping calme et familial avec une clientèle multi-nationalités. Le camping est situé en Provence, à Villes-sur-Auzon, à 20 minutes de Carpentras et 45 minutes d'Avignon.

Le travail se fait en individuel et en équipe. L'esprit de cohésion est important pour un bon déroulement du contrat.

Le camping est dirigé par deux gérants, et est composé de 4 employés en temps plein sur 6 mois (1 réceptionniste, 2 employés de ménage, 1 agent d'entretien et maintenance) + 2 employés de haute saison.

### **2) Le poste :**

Le poste se décline en 2 missions principales :

#### **- L'animation :**

- \* Gestion dynamique de la clientèle : dynamisme et joie de vivre
- \* Animations pour enfants (toutes nationalités, jeux visuels..)
- \* Animations pour adultes (par exemple, en piscine ou en jeux apéro..)
- \* Organisation de tournois tous âges (foot, pétanque..)
- \* Force de proposition animations
- \* Rangement jeux/aires de jeux

#### **- Le bar :**

- \* Gestion des commandes
- \* Service au bar
- \* Gestion des stocks

### **3) Les principales capacités attendues :**

- Capacité d'accueil, d'écoute et de disponibilité
- Force de proposition et d'adaptation
- Maîtrise du Français et de l'Anglais obligatoires (une 3<sup>e</sup> langue Allemand/Hollandais est un +)
- BAFA fortement recommandé
- Motivation et Esprit d'équipe (travail en équipe)
- Ponctualité
- Meticuleux et Adaptable
- Remontée d'alertes et gestes de premiers secours
- Gestion de groupes

### **4) Le contrat de travail**

Il s'agit d'un contrat de 35 heures à modulation d'heures\*, sous la convention collective de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA).

> La convention HPA définit les mesures liées aux travaux saisonniers de ce domaine d'activité. Par exemple, les week-ends et jours fériés sont des jours travaillés à même tarif horaire qu'un jour de semaine (hors 1<sup>er</sup> mai).

\* Contrat à modulation d'heures : la moyenne de travail est de 35 heures par semaine sur toute la période du contrat : sur une semaine, les heures non faites sont reportées sur d'autres périodes de travail (avec toutefois une durée maximale par semaine) et les heures supplémentaires peuvent être enlevées sur des périodes plus creuses. A la fin du contrat, s'il y a des heures supplémentaires non compensées, elles sont payées. Par contre, si toutes les heures ne sont pas effectuées, il faut les finir sur le mois suivant.

---

## Conditions du poste

Durée du contrat : ~ 2 mois

Dates du contrat : du 10/07/2023 au 27/08/2023

Type d'emploi : Temps plein, CDD saisonnier

Nombre d'heures par semaine : 35 h

Salaire brut horaire : à voir avec la direction

Mesures COVID-19: Oui

Hébergement possible uniquement du salarié : avantage en nature pris sur le salaire

**Nombre de postes à pourvoir : 1**

---

## Contact

Bénédicte KOSLOWSKI

119 route de Carpentras

84570 Villes sur Auzon

04 90 61 88 18

[verquettes@gmail.com](mailto:verquettes@gmail.com)

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation par e-mail pour une première prise de contact